



La Basse-Normandie, 4^e région d'immigration des Britanniques

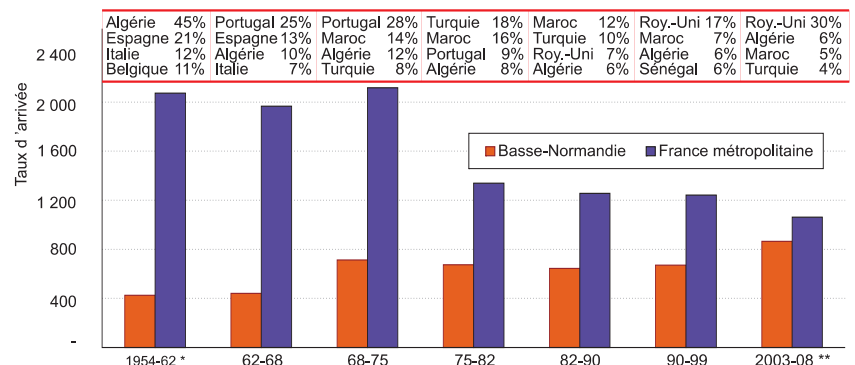
La Basse-Normandie accueille, proportionnellement à sa population, moins d'immigrés que la plupart des régions françaises (un immigré est une personne résidant sur le territoire français, née de nationalité étrangère dans un pays étranger). Les flux d'immigration depuis les années 1950 restent très faibles, la Basse-Normandie disputant à la Bretagne la dernière place des régions métropolitaines en terme de proportion d'immigrés dans la population totale. L'immigration bas-normande, principalement d'origine Britannique, est guidée avant tout par un choix résidentiel, attirée par les conditions de vie qu'offre le territoire. Même si une partie des immigrés connaît une vie active plus difficile que l'ensemble de la population régionale, avec un plus fort taux de chômage et des conditions d'emploi moins avantageuses, une autre partie exerce des professions dites supérieures (cadres, artisans, commerçants, chefs d'entreprises), et la part d'immigrés indépendants est importante. La moitié des ménages d'immigrés est propriétaire de son logement. Les locataires habitent plus souvent dans le parc social que l'ensemble des ménages bas-normands. Les immigrés vivent rarement seuls, y compris les seniors. Le risque d'isolement social des immigrés est donc faible dans la région, notamment pour les seniors.

Bruno BLAZÉVIC, Jean-Philippe CARITG (Insee)

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Normandie (CARSAT) déploie une politique d'action sociale auprès des salariés rencontrant des problèmes de santé, des personnes précarisées ayant des difficultés de recours au système de soins, et des retraités fragilisés. Dans ce cadre, elle est aujourd'hui confrontée au risque d'isolement social de certains immigrés qui, comme l'ensemble de la population, vieillissent. Elle souhaite ainsi mieux connaître cette population afin de mettre en place une politique d'action sociale adaptée.

1 Une immigration très faible.

Taux d'arrivée des immigrés pour 100 000 habitants
(nombre de nouveaux arrivants immigrés rapporté à la population régionale en début de période)



Sources : Insee, recensements de population de 1954 à 2008

Notes :

* Pour 1962, les pays de naissance ne sont pas connus : le calcul des taux s'effectue donc selon la nationalité des immigrés. De plus, seule la nationalité des étrangers est connue : la répartition des arrivées par origine s'effectue uniquement pour les immigrés non naturalisés.

** Les taux de 2003 sont calculés d'après les estimations de population en 2003, et non à partir des recensements eux-mêmes (il n'y a pas eu de recensement en 2003).

Des flux d'immigration relativement faibles en Basse-Normandie

Contrairement au profil migratoire métropolitain, marqué par des flux plus importants dans les années 1950 - 1960 (années des 30 glorieuses, de reconstruction d'après guerre, marquées par une économie prospère), les arrivées en Basse-Normandie restent relativement faibles au cours du temps.

Le taux d'arrivée en Basse-Normandie est également plus faible qu'en moyenne en France, l'écart étant plus important des années 1950 à 2000.

Des immigrés peu nombreux

En dépit du doublement des taux d'arrivée depuis les années 1950 (de 400 arrivées pour 100 000 habitants en 1954 à 800 en 2008), la région se place au 21^e rang sur 22 des régions pour la part de la population immigrée dans la population totale. En 2010, les 41 500 immigrés installés en Basse-Normandie représentent 2,8 % de la population, soit trois fois moins que la moyenne métropolitaine.

De 1968 à 2010, la population immigrée a plus que doublé. Elle augmente six fois plus rapidement que l'ensemble de la population bas-normande (+ 2,2 % par an contre + 0,4 %).

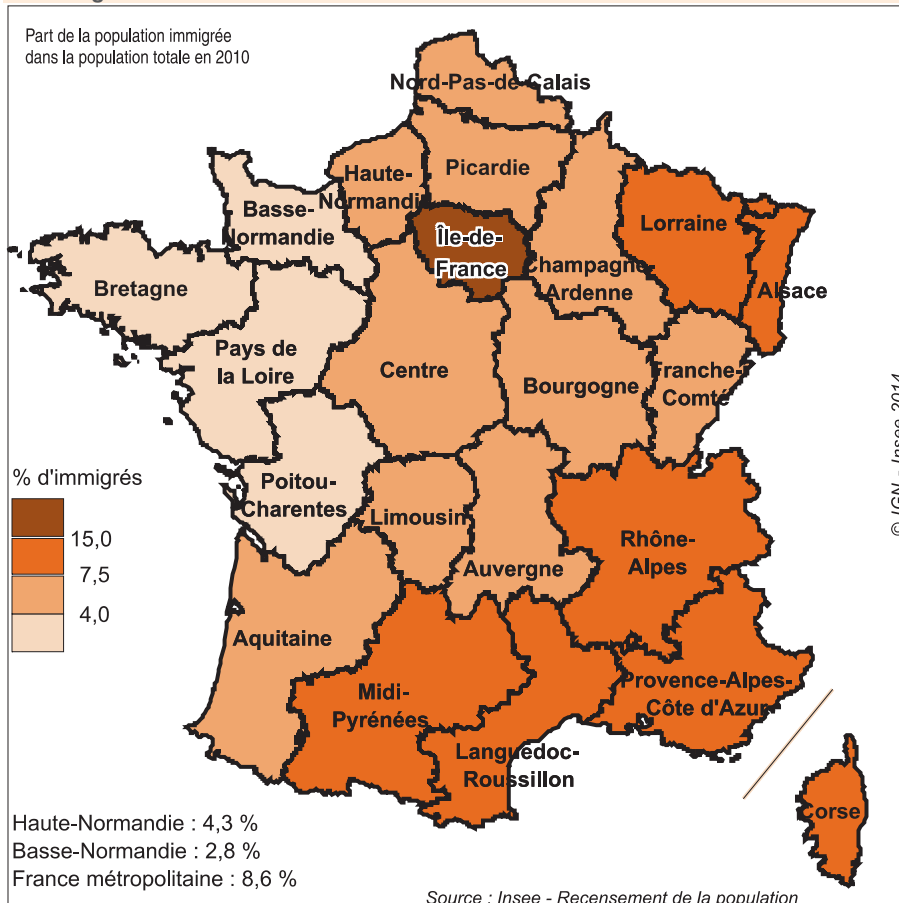
Une immigration récente principalement Britannique

40 % des immigrés vivent dans les principaux pôles urbains de la région (Caen, Cherbourg, Alençon et Flers), à proximité de leur lieu de travail, où l'accès aux logements locatifs est facilité. Néanmoins, 12 % d'entre eux sont dispersés dans des communes isolées. Pour plus de la moitié, il s'agit d'immigrés d'origine britannique.

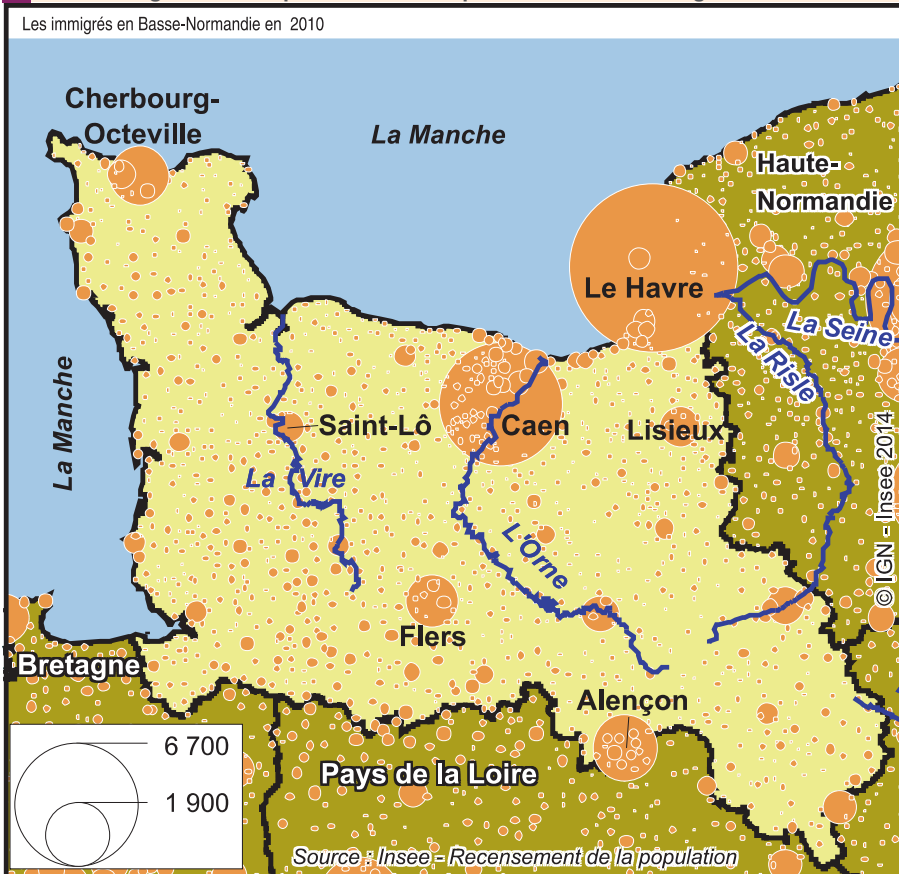
Entre les deux guerres mondiales, l'immigration est avant tout espagnole et italienne. Dans les années 1950, elle est principalement algérienne et européenne (Espagne, Italie, Belgique). Pendant la décennie suivante, l'immigration est ibérique avec deux fois plus d'arrivées portugaises qu'espagnoles. Celle-ci laisse progressivement place dans les années 1970 à une immigration marocaine et turque, qui se maintient jusqu'à la fin des années 1980. La particularité de l'immigration en Basse-Normandie dès les années 1980 est l'apparition d'une immigration britannique significative. Sur la dernière période, les Britanniques représentent près du tiers des nouveaux arrivants dans la région.

L'âge moyen des immigrés est supérieur à celui de l'ensemble des Bas-Normands (45 ans contre 41 ans). Ils arrivent à l'âge adulte, rarement en famille. En revanche, prenant

2 La Basse-Normandie, avant-dernière région métropolitaine pour la part des immigrés.



3 Deux immigrés sur cinq vivent dans les pôles urbains de la région.



en compte les enfants, nés le plus souvent en France, l'âge moyen du ménage immigré diminue alors sensiblement et le constat s'inverse : 36 ans contre 41 ans pour l'ensemble des personnes vivant en ménage.

À la différence d'autres régions qui attirent une immigration de travail, la Basse-Normandie accueille une population principalement d'Outre Manche, séduite en premier lieu par les conditions de vie qu'offre le territoire. La région compte ainsi 500 immigrés Britanniques pour 100 000 habitants, ce qui la place au 4^e rang derrière le Limousin, le Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées. Plus rurale, la Manche est le Département en accueillant le plus, 750 sujets britanniques pour 100 000 habitants.

Une forte attractivité vis-à-vis des seniors

Essentiellement due aux Britanniques, la hausse du nombre d'immigrés nés entre 1931 et 1955 explose entre 1999 et 2010 (+ 29 %), alors que le nombre des Bas-Normands de même génération recule de 4 %.

Presque la moitié des Britanniques est retraitée, ce qui explique leur taux d'emploi particulièrement bas (29 %). Les arrivées sont globalement récentes : 55 % des immigrés de la région vivent sur le sol français depuis moins de dix ans. Ils s'installent donc en Basse-Normandie à un âge mûr.

Le choix de la naturalisation française s'avère ainsi moins fréquent : seulement 37 % des immigrés bas-normands sont naturalisés (contre 41 % à l'échelon de la Métropole).

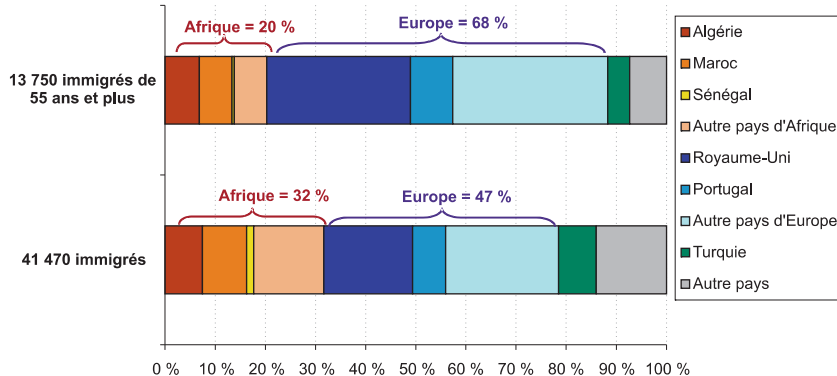
Une vie active plus difficile pour certains immigrés, mais pas tous

Si le parcours professionnel des immigrés bas-normands est globalement plus exposé à la précarité, certaines catégories d'immigrés actifs, cadres ou indépendants, semblent un peu plus favorisées. En effet, la Basse-Normandie ne présente pas le profil familial d'une terre d'accueil de travailleurs pauvres attirés par les emplois industriels ou du bâtiment.

Toutefois, un actif immigré sur cinq est confronté au chômage, soit deux fois plus que dans l'ensemble de la population active régionale. Ils connaissent plus souvent une durée prolongée de recherche d'emploi, plus d'un an pour 42 % d'entre eux, contre 39 % de l'ensemble des chômeurs bas-normands. Seuls 58 % des immigrés salariés sont signataires d'un contrat sans limite de durée (contre 74 % pour l'ensemble des salariés). Cela peut paraître faible, mais la part importante d'indépendants et d'employeurs parmi les immigrés bas-normands explique en partie cette proportion (19 % des actifs

4 Près d'un immigré sur deux est né dans un pays européen.

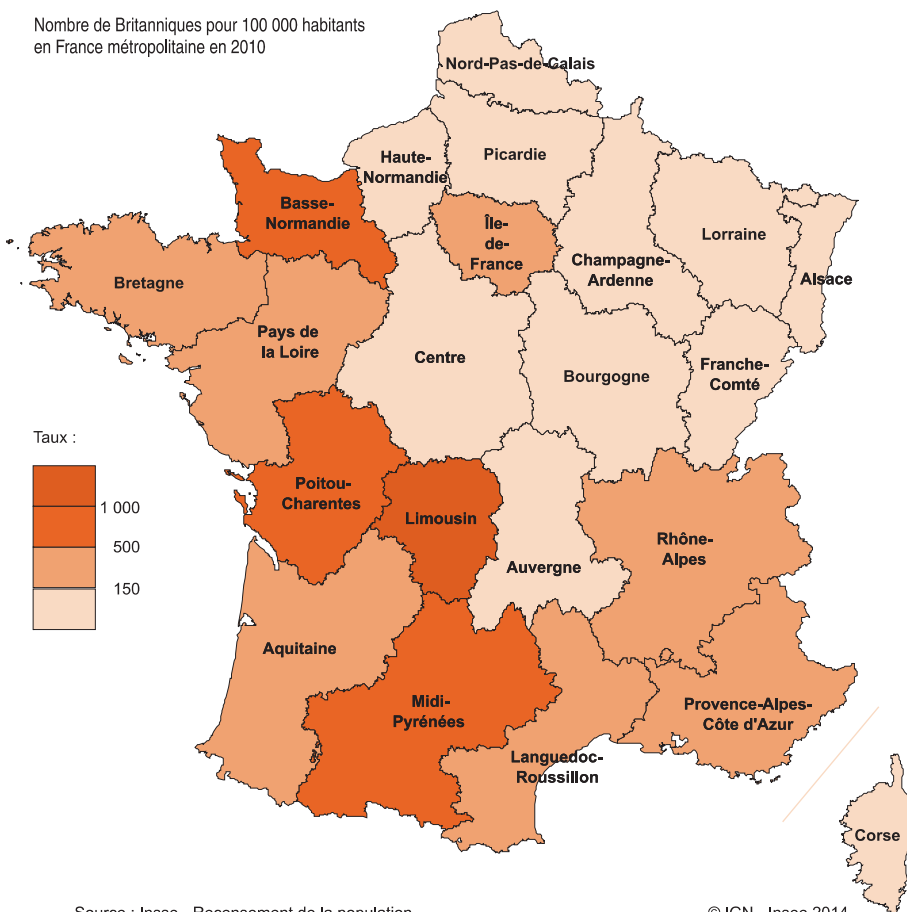
Les immigrés en Basse-Normandie selon le Pays d'origine en 2010



Source : Insee, recensement de population 2010

5 4^e rang des régions métropolitaines pour l'immigration de britanniques.

Nombre de Britanniques pour 100 000 habitants en France métropolitaine en 2010



© IGN - Insee 2014

Source : Insee, recensement de population 2010

immigrés sont indépendants ou employeurs contre 12 % pour la population régionale). La part des actifs immigrés ayant le statut de cadres et d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise est supérieure à la moyenne de la population active de la région : 14 % des actifs immigrés sont cadres contre 10 % pour la population régionale ; 11 % sont artisans, commerçants ou chefs d'entreprise contre 6 %. La part des britanniques dans ces professions est particulièrement importante (12 % sont cadres et 32 % artisans, commerçants ou chefs d'entreprise). Le secteur de la construction demeure un très gros employeur : la présence des

immigrés y est supérieure de 60 % par rapport à l'ensemble de la population. Leur surreprésentation dans le secteur de l'enseignement est notable (30 %), au contraire de l'industrie où les travailleurs immigrés sont sous-représentés.

Une vie active prolongée après 60 ans

Les seniors immigrés sont un peu moins touchés par le chômage que le reste de la population immigrée (14 %) mais leur durée de recherche d'emploi est supérieure à la moyenne régionale (un an ou plus pour 64 % des chômeurs immigrés seniors).

Par ailleurs, la part d'indépendants et d'employeurs est particulièrement importante chez les séniors (31 % contre 22 % dans l'ensemble de la population), la part des cadres atteint 21 % (contre 16 %) et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise 14 % (contre 10 %).

Après 55 ans, l'écart du taux d'emploi entre population immigrée et population totale tend à se réduire, jusqu'à s'inverser après 60 ans. Bien qu'ils connaissent plus souvent des conditions de travail difficiles, les immigrés travaillent plus tardivement. Ce phénomène peut être lié à un besoin de compléter les trimestres de cotisation au régime des retraites et fait écho à des carrières plus chaotiques, avec plus d'épisodes de chômage et des contrats plus précaires.

La moitié des immigrés est propriétaire

La moitié des ménages d'immigrés est propriétaire de son logement, contre 60 % pour l'ensemble des ménages bas-normands. L'autre moitié, locataire, est plus souvent logée dans le secteur locatif social que les ménages bas-normands (26 % contre 16 % de l'ensemble des ménages).

Comme dans l'ensemble des ménages de la région, ils sont le plus fréquemment composés de deux personnes (36 %), notamment les ménages d'immigrés séniors.

Comme pour le reste de la population, le fait de vivre seul est plus fréquent avec l'âge et cet isolement peut fragiliser certaines personnes. En Basse-Normandie, 2 500 seniors immigrés occupent seuls leur logement et très peu vivent en foyers de travailleurs. Le risque d'isolement social des immigrés est donc plus faible dans la région, en particulier pour les seniors.

6 Des actifs immigrés plus souvent cadres ou indépendants que les actifs bas-normands.

Indicateurs d'activité en 2010

	Immigrés	Population totale
Taux de chômage	22,3	10,7
des 55-59 ans	14,2	7,3
des 60-64 ans	16,6	6,4
des 65 ans ou plus	1,5	4,8
Taux d'emploi	40,6	49,2
des hommes	48,5	54,3
des femmes	32,6	44,6
des 55-59 ans	47,0	57,5
des 60-64 ans	18,4	12,7
des 65 ans ou plus	3,7	1,7
Part des emplois sans limite de durée	57,9	73,9
55 ans ou plus	55,9	70,8
Part des cadres	19,5	12,3
55 ans ou plus	31,3	21,7
Part des ouvriers qualifiés	14,2	9,9
55 ans ou plus	21,1	15,6
Part des ouvriers non qualifiés	10,5	6,4
55 ans ou plus	14,3	10,5

Source : Insee, recensement de population 2010

Unité : %

7 La moitié des ménages immigrés bas-normand est propriétaire.

Indicateurs sur les ménages en 2010

	Immigrés			Population totale		
	Ensemble	55 ans ou plus	Ecart (1)	Ensemble	55 ans ou plus	Ecart (1)
Part des propriétaires	50,2	67,6	+ 17,4	59,7	73,3	+ 13,6
Part des locataires du parc social	25,7	21,0	- 4,7	15,8	13,1	- 2,7
Part des ménages d'au moins 4 personnes	26,1	8,0	- 18,1	17,8	2,5	- 15,3
Part des ménages de 2 personnes	36,4	56,4	+ 20,0	35,0	49,1	+ 14,1
Part des hommes vivant seuls	10,9	9,7	- 1,2	14,0	11,7	- 2,3
Part des femmes vivant seules	9,8	15,9	+ 6,1	20,2	29,8	+ 9,6
Part des logements surpeuplés	3,7	1,3	- 2,4	0,7	0,2	- 0,5
Part des la population des communautés en foyer	12,8	7,6	- 5,2	3,8	0,4	- 3,4

Source : Insee, recensement de population 2010

Unité : %

(1) Ecart en point entre la part des 55 ans ou plus et l'ensemble de la population

Définitions

- Cf. Insee Analyses Haute-Normandie n°2, "Une immigration de travailleurs en Haute-Normandie"

Insee Basse-Normandie
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN cedex
Tél. : 02 31 45 73 33

Directeur de la publication :
Daniel BRONDEL
Rédacteur en chef :
Maryse CADALANU
Attaché de presse :
Philippe LEMARCHAND
02 31 15 11 14

ISSN en cours
© Insee 2014

Pour en savoir plus

- Les immigrés en Normandie / Insee Haute-Normandie ; Blazévic Bruno, Caritg Jean-Philippe, Levouin Caroline - In : Dossier Haute-Normandie (2014, juillet) ; 44 p.
- Immigrés d'hier et d'aujourd'hui en Haute-Normandie / Aval n°103 (mars 2011)

